

Désignation des lauréats de l'appel  
d'offres maladies orphelines suite au  
legs de Simone et Narcisse Bernard à  
l'UT3

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 8 juillet 2021  
Délibération 2021/07/CR-030**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

*Vu la délibération 2020/09/CA-069 du Conseil d'administration, en date du 21 septembre 2020 ;*

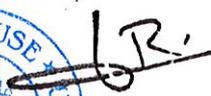
Considérant que le Conseil d'administration a sollicité la Commission de la recherche pour répartir le legs de Simone et Narcisse Bernard ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche décident d'affecter le legs de Simone et Narcisse Bernard d'un montant de 63 917,80 euros, pour la recherche sur les maladies orphelines au soutien des trois projets suivants :

- NINOSS (MCD) : 25 317,80 €
- MAP-NAI (INFINITY) : 13 300 €
- MARFISH (RESTORE) : 25 300 €

Toulouse, le 9 juillet 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prend pas part au vote : 1